

**PLAN PARTICULIER DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE
« LE DOMAINE PROVINCIAL DE CHEVETOGNE »
À CHEVETOGNE ET LEIGNON (CINEY)**

Vu pour approbation, le

Le Ministre-Président

La Ministre de la Nature

Elio Di Rupo

Céline Tellier

CADRE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

HISTORIQUE DE LA RÉSERVE NATURELLE DOMANIALE

Nouvelle Réserve naturelle domaniale

APPELLATION	CANTONNEMENT RESPONSABLE
Réserve naturelle domaniale « Le Domaine provincial de Chevetogne »	Département de la Nature et des Forêts Direction de Dinant Cantonement de Rochefort L'Ingénieur Chef de Cantonement Rue de la Sauvenière, 16 5580 Rochefort
PROPRIETE	COMMISSION CONSULTATIVE DE GESTION
Province de Namur Une convention de mise à disposition des terrains a été signée en date du 11 septembre 2017 pour une durée de 30 années tacitement renouvelable.	CCGRND de Dinant c/o Direction de Dinant Rue Alexandre Daoust, 14 5500 Dinant

PARCELLES CADASTRALES ET SURFACE

La liste des parcelles cadastrales est reprise en annexe.

Surface cadastrale totale : 10 ha 88 a 08 ca

CADRE 3 : ASPECTS BIOLOGIQUES**FLORE ET HABITATS REMARQUABLES**

Le site comporte un ensemble de milieux ouverts entretenus par fauchage, mêlé de milieux boisés feuillus. Il est alimenté par quatre ruisseaux (Ywoigne, Poncia, Fond des Fays et Mivaux), lui conférant un caractère majoritairement humide.

On y relève les habitats et espèces végétales remarquables suivants :

- mégaphorbiaies rivulaires à reine-des-prés (*Filipendula ulmaria*) avec l'épilobe des marais (*Epilobium palustre*), le scirpe des bois (*Scirpus sylvaticus*), la prêle des marais (*Equisetum fluviatile*), l'angélique sauvage (*Angelica sylvestris*), l'épiaire des marais (*Stachys palustris*), la véronique des ruisseaux (*Veronica beccabunga*)...
- aulnaies marécageuses sur substrat mésotrophe où l'on rencontre la bourdaine (*Frangula alnus*), l'iris jaune (*Iris pseudacorus*), la morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*), le houblon (*Humulus lupulus*), la circée de Paris (*Circaea lutetiana*), la dorine à feuilles opposées (*Chrysosplenium oppositifolium*), la cardamine amère (*Cardamine amara*)...
- prairies maigres de fauche au cortège floristique très diversifié, comprenant entre autres la véronique filiforme (*Veronica filiformis*), la danthonie retombante (*Danthonia decumbens*), l'euphrase des bois (*Euphrasia nemorosa*), la campanule à feuilles rondes (*Campanula rotundifolia*) et le rhinanthé à petites fleurs (*Rhinanthus minor*).
- chênaies pédonculées à stellaire holostée (*Stellaria holostea*) avec le sceau de Salomon à feuilles verticillées (*Polygonatum verticillatum*), la stellaire des fanges (*Stellaria alsine*), la canche cespiteuse (*Deschampsia cespitosa*)...
- prairies humides abandonnées composées de plantes de mégaphorbiaies se développant au côté d'espèces de jonçaises et de bas-marais. Relevons la présence du jonc à tépales aigus (*Juncus acutiflorus*), du lychnis fleur-de-coucou (*Lychnis flos-cuculi*), du myosotis à poils réfractés (*Myosotis nemorosa*) et de l'achillée sternutatoire (*Achillea ptarmica*).

Il est partiellement repris dans le site Natura 2000 BE35022 du Bassin de l'Iwène et le Site de Grand Intérêt Biologique 2694 du Domaine de Chevetogne.

FAUNE REMARQUABLE

Dans le périmètre de la réserve, le ruisseau de l'Ywoigne abrite le castor d'Europe (*Castor fiber*). Le nombre d'individus n'est pas encore déterminé, mais il est estimé à une famille d'un couple aux côtés de jeunes de l'année et/ou de l'année précédente.

Un étang et trois mares sont présents sur le site abritant les espèces suivantes d'odonates : l'aeschne bleue (*Aeshna Cyanea*), l'aeschne mixte (*Aeshna mixta*) l'aeschne grande (*Aeshna grandis*), l'agrion à larges pattes (*Platycnemis pennipes*), l'agrion élégant (*Ischnura elegans*), le leste vert (*Lestes viridis*), la libellule déprimée (*Libellula depressa*) et le sympétrum rouge sang (*Sympetrum sanguineum*).

Parmi les papillons de jours, on relève la petite tortue (*Aglais urticae*), l'azuré commun (*Polyommatus icarus*), le citron (*Gonepteryx rhamni*), le bronzé (*Lycaena phlaeas*), la piéride de la rave (*Pieris rapae*), le robert-le-diable (*Polygonia c-album*) et le vulcain (*Vanessa atalanta*).

Parmi les oiseaux, ont été observés le martin-pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), la bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), le canard colvert (*Anas platyrhynchos*), le héron cendré (*Ardea cinerea*), la grande aigrette (*Ardea alba*), la gallinule poule-d'eau (*Gallinula chloropus*), le pic mar (*Dendrocopos medius*), le pic noir (*Dryocopus martius*) et la mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*).

La grenouille rousse (*Rana temporaria*), la grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*) et le lézard vivipare (*Zootoca vivipara*) font également partie de la faune recensée.

ETAT GENERAL DE CONSERVATION

Très satisfaisant. Les rejets ligneux se développant localement dans les zones ouvertes doivent toutefois être contrôlés.

ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Présence insignifiante du laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*).

CADRE 4 : MESURES GENERALES DE GESTION

AMELIORATION ET CONSERVATION DES HABITATS ET ESPECES

La gestion des milieux ouverts aura pour objectif de lutter contre les rejets ligneux. Cette gestion se réalisera essentiellement par pâturage extensif. Une intervention mécanique complètera l'action des animaux sur les éventuelles zones de refus et permettra l'ouverture du couvert arboré aux endroits de liaison entre les compartiments du pâturage.

La mise en lumière des mares devra également être assurée mécaniquement.

Les haies champêtres seront maintenues.

Une augmentation du bois mort au sol et la mise en tas de branches et de végétation rémanente favorisera la conservation des populations de reptiles et batraciens.

Un contrôle des populations de carpes de l'étang avantagera le développement de la flore aquatique.

La ripisylve essentielle au castor sera laissée à son développement naturel.

ACCÈS DU PUBLIC

L'accès au public est limité aux chemins et endroits dûment signalés.

Cependant, vu l'attrait touristique du Domaine Provincial de Chevetogne, la réserve assure un rôle important dans une approche de découverte de la nature et de sensibilisation du public aux enjeux de la conservation de la nature. La pose d'infrastructures d'accueil à cette fin (panneaux, caillebotis) est prévue.

Une signalisation adaptée et un passage doivent être maintenus afin de conserver le sentier de Grande Randonnée traversant le site.

DÉROGATIONS CONCERNANT LES ESPÈCES ANIMALES

Aucune mesure particulière de gestion ou de contrôle d'espèce animale n'est actuellement nécessaire.

Toutefois compte tenu du risque d'apparition d'espèces animales exotiques envahissantes (comme le raton laveur) ou de la nécessité de devoir réguler notamment les populations de poissons pour permettre le développement d'un milieu favorable à la reproduction des batraciens, la gestion des populations animales est autorisée par dérogation à la Loi sur la Conservation de la Nature car ces populations peuvent dans certains cas présenter une menace pour les objectifs de conservation de la réserve.

IMPACT PAYSAGER

Maintien du faciès actuel avec quelques ouvertures et infrastructures d'accueil du public.

CADRE 5 : ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PLAN PARTICULIER DE GESTION

L'enquête publique a été réalisée par la commune de Ciney du 16 aout 2019 au 16 septembre 2019.

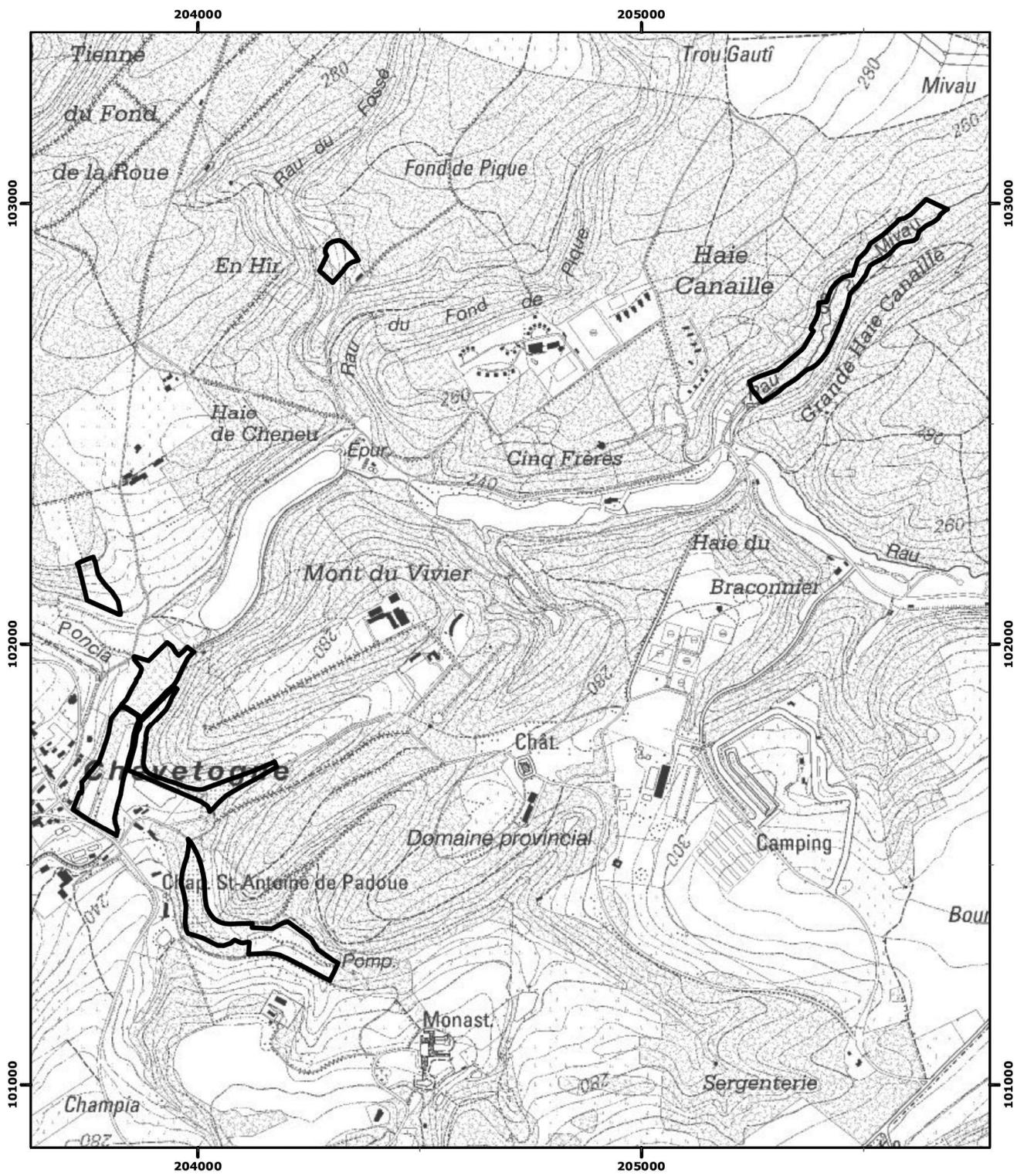
Aucune objection ou remarque, écrite ou orale, n'a été formulée.

Annexe 1 : Liste des parcelles cadastrales

Parcelles cadastrées ou l'ayant été :

commune	division	section	lieu-dit	n° parcelle	surface (ha)
Ciney	4 - Leignon	D	Mivaux	104 m pie	0,1320
Ciney	4 - Leignon	D	Le gros bois	106 k pie	1,0720
Ciney	5 - Chevetogne	C	Sergenterie	155 s	0,6630
Ciney	5 - Chevetogne	C	Sergenterie	155 t	0,4960
Ciney	5 - Chevetogne	C	Sergenterie	155 v	0,0230
Ciney	5 - Chevetogne	C	Sous le vivier	165 c	0,1910
Ciney	5 - Chevetogne	C	Pré aux briques	169 b	0,9780
Ciney	5 - Chevetogne	C	Pré aux briques	169 c	0,1620
Ciney	5 - Chevetogne	C	Pré au vivier	19 d pie	0,1650
Ciney	5 - Chevetogne	C	Montagne de vivier	205 d	0,5090
Ciney	5 - Chevetogne	C	Montagne de vivier	205 e	0,6650
Ciney	5 - Chevetogne	C	R Grande +127	206 h	0,2050
Ciney	5 - Chevetogne	C	Au vivier	206 l	0,4670
Ciney	5 - Chevetogne	C	Pré au vivier	207 a 2	0,8280
Ciney	5 - Chevetogne	C	Pré au vivier	207 b 2	1,0680
Ciney	5 - Chevetogne	C	Chevetogne	207 z	0,4300
Ciney	5 - Chevetogne	C	A la queue de l'étang	6 f	0,5390
Ciney	5 - Chevetogne	E	La petite canaille	21 b pie	0,4210
Ciney	5 - Chevetogne	E	La petite comaille	24 e pie	0,5860
Ciney	5 - Chevetogne	E	Le gros bois	28 b pie	0,7390
Ciney	5 - Chevetogne	E	Fosse du loup	6 g 4 pie	0,3660
Ciney	5 - Chevetogne	E	Fosse du loup	6 h 4	0,1760
Total :					10,8808

**Réserve naturelle domaniale
'Le Domaine provincial de Chevetogne'
à Chevetogne et Leignon (Ciney)**



Le (La) Ministre-Président Le (La) Ministre

Vu pour être annexé à l'Arrêté du gouvernement wallon du

21/04/2020

 RND

Echelle : 1:12 000
Carte(s) IGN : 54/6 S

(c) Institut Géographique National - IGN



Coordonnées Lambert belge 1972